

Edit'Eau



L'ARPARA et les structures associatives agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques rassemblent plus de 250 000 PÊCHEURS ET ADHÉRENTS en

Auvergne-Rhône-Alpes.

Nous sommes un collectif d'acteurs et décideurs vigilants et attentifs aux problématiques et débats environnementaux et bioclimatiques.

Grâce à ce soutien et à la mobilisation, notre réseau régional se mobilise pour DÉFENDRE L'EAU, bien commun, garant de la vie des écosystèmes aquatiques. Nous sommes des acteurs dans la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et de la protection des espèces piscicoles. Nos missions d'intérêt général sont expliquées et accompagnées chaque jour afin de faire entendre nos engagements !

Saviez-vous qu'Auvergne-Rhône-Alpes est la 1^{ère} région halieutique de France pour sa diversité ? L'ARPARA agit ainsi pour le développement de la pêche de loisir via la déclinaison de « labels » spécifiques pour donner de la visibilité aux plus belles destinations pêche.

Enfin, cet été, le réseau des associations de pêche vous accompagne avec des ATELIERS PÊCHE NATURE. Des pratiques de la pêche riches en sensations et en savoir-faire.

Un bel été qui se dessine, pour pêcher et s'émerveiller au coeur des plus beaux paysages en Auvergne-Rhône-Alpes !

Alain LAGARDE
Président de l'ARPARA

Les actualités de l'ARPARA

Deux listes rouges «Poissons» et «Ecrevisses»

Ce projet d'élaboration de deux listes rouges est conduit par l'Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) et ses partenaires depuis janvier 2021. Deux listes rouges : « poissons » et « écrevisses » et 3 objectifs : CONNAITRE, AGIR et PROTÉGER les espèces piscicoles et la biodiversité des cours d'eau d'Auvergne-Rhône-Alpes. La fin du projet est prévue pour la fin 2022.



Rencontre avec Maxime Oulès, chargé de mission biodiversité et milieu aquatique à l'ARPARA pour parler de l'avancée de cet ambitieux projet.

« Le 1^{er} préalable est d'identifier et classer les différentes espèces présentes sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes. L'ensemble de nos partenaires se sont mobilisés.

[LIRE LA SUITE...](#)

Cet été, pêchez au coeur de paysages à couper le souffle 🌟



Du 21 au 28 juin prochain, l'ARPARA vous invite à la pêche d'été en publiant une campagne sur Facebook, destinée à tous les pêcheurs et vacanciers, pour une découverte des plus beaux sites de pêche de la région : lacs ou torrents de montagnes, cours d'eau de plaine, rivières, grands

fleuves... La publication joint le lien vers le [Guide Pêcher en Auvergne-Rhône-Alpes](#) paru en 2021.

Des paysages de pêche photographiés par nos photographes partenaires : [Set The Hook](#) et [Laurent Madelon](#).

14^e Congrès Régional des Associations de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes

Le 3 juillet prochain, le Conseil d'Administration de l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes se réunira au Puy-en-Velay. Les 12 fédérations départementales, membres de la gouvernance de l'ARPARA tiendront leur Assemblée Générale annuelle, clôturant ainsi le bilan 2020.

Une communication officielle suivra sur l'évolution des effectifs des cartes de pêche et du nombre de pêcheurs enregistrés en 2020.



[En savoir plus sur la gouvernance de l'ARPARA](#)

Vie du réseau

La pêche en lumière : silence ça tourne !



Illustrations : sites de pêches en région Auvergne-Rhône-Alpes

Le tournage d'un film sur les plus belles destinations et pratiques de Pêche en région Auvergne-Rhône-Alpes a débuté en juin. Une rencontre avec les pêcheurs des 12 départements qui valorisera le 1^{er} territoire halieutique de France.

Le projet, confié à la société de production savoyarde [NatuFilm](#), a débuté avec le tournage le 15 juin des plus beaux spots de pêche sur la rivière Allier et se terminera le 22 juillet en Isère sur les lacs du massif des Rousses.

■ Suivez le tournage en images sur la page [Instagram](#) et [Facebook de l'ARPARA](#)

Evénements

Tous à la pêche avec les Ateliers Pêche Nature

Les Ateliers Pêche Nature (APN) proposent des apprentissages, tous niveaux, encadrés par un animateur professionnel ou des bénévoles des associations de pêche. Cet été ou pendant l'année, les petits et les grands peuvent s'initier à la pêche, découvrir de nouvelles techniques et perfectionner leurs connaissances pour les plus aguerris. Les Ateliers

Pêche Nature, (APN) anciennement «écoles de pêche» sont également des moments de transmission de valeurs éco-citoyennes avec une sensibilisation à la découverte et à la protection des milieux aquatiques. Des instants de convivialité, de partage et de patience. De belles valeurs pour commencer l'été !

Dates et informations sur les Ateliers Pêche Nature (APN) sur les sites des [fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques](#)



Photo FNPF - Laurent Madelon



Photo FNPF - Laurent Madelon

Focus sur

Préservation de la continuité écologique en Auvergne-Rhône-Alpes: les SAAPL* rappellent aux élus l'urgence de leurs missions !

Dans un contexte électoral et législatif où les prises de paroles et positions sont omniprésentes, l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) et les 12 fédérations départementales s'adressent aux élus, parlementaires et candidats et rappellent l'importance des missions d'intérêt général des SAAPL.

«Est-il nécessaire de rappeler que l'eau est au coeur de nos missions d'intérêt général !», souligne Alain Lagarde, président de l'ARPARA. «Le quotidien de nos équipes et des bénévoles du réseau repose sur la bonne gestion de l'eau, de sa qualité dans le temps, de l'étude, du maintien de la biodiversité de nos cours d'eau et de sa préservation. La continuité écologique est donc une priorité absolue de nos associations. Elle garantit la pérennité de la diversité de nos milieux naturels».

Un courrier aux élus rappelant que les 250 000 pêcheurs sont les acteurs et les décideurs de leur avenir.

Un courrier, envoyé à tous les parlementaires, tous partis confondus, rappelle les enjeux et missions d'avenir de nos structures associatives agréées. Il mentionne, entre autre, à travers les chiffres clés, que sur le terrain, ce sont plus de 3 000 actions et interventions en faveur de la protection des espèces et du milieu aquatique qui ont été réalisées par nos professionnels, bénévoles et pêcheurs en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019. Les structures associatives et adhérents restent plus que jamais vigilants et attentifs aux problématiques environnementales et bioclimatiques de demain. Une action relayée en région et dans les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Défendre la continuité écologique présente au coeur du projet de loi « portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ».

La Commission Relative aux Milieux Naturels aquatiques du Bassin Rhône Méditerranée a



communiqué aux parlementaires de ce bassin une motion visant à «s'opposer à tout article qui mettrait en cause la politique de restauration de la continuité et prendre toutes initiatives pour sa suppression».

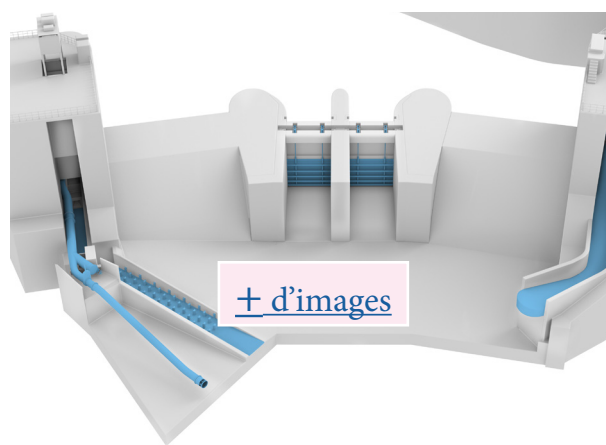
Pour l'UFBRMC et Christian BRELY son nouveau président, «c'est l'article 19bisC qui est de nature non seulement à entraver la politique de restauration de la continuité écologique qui se déploie jusque-là favorablement dans le bassin Rhône Méditerranée, mais aussi à réduire à néant les efforts consentis depuis plusieurs années par tous les acteurs concernés ». La motion a donc été soumise pour une meilleure prise en compte et compréhension.

[Lire la motion dans son intégralité](#)

Depuis le début de l'année 2021, l'ARPARA et les 12 fédérations départementales informent régulièrement sur la position des structures Associatives Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la région. Des communications aux élus et décideurs politiques, des échanges et temps d'information pour rappeler les missions d'intérêt général des acteurs du réseau pêche qui agissent pour la préservation du milieu aquatique depuis plus de 70 ans.

*SAAPL : Structures Associatives Agréées de Pêche de Loisir

Barrage EDF de Poutès-Monistrol : exemple de prise en charge de la continuité écologique en Haute-Loire



L'édification passée de grands barrages sur l'axe Allier-Loire, au cœur des derniers habitats naturels du saumon atlantique sauvage, suscite, dès les années 40, des inquiétudes chez les pêcheurs et les associations environnementales. Après des décennies de concertation, EDF engage des travaux sur le barrage de Poutès-Monistrol, intégrant désormais dans son

fonctionnement et son exploitation des eaux de l'axe Allier-Loire, les enjeux de continuité écologique. Le nouveau Poutès, producteur d'énergie responsable, sera mis en route en 2022.

L'apparition, l'hiver dernier, des 1^{ères} frayères en amont du barrage temporaire confirme le potentiel du secteur avec le retour des géniteurs. (...)

[LIRE LA SUITE...](#)

Parcours PASSION, DÉCOUVERTE et FAMILLE : 40 labels accordés à des sites de pêche en 10 ans !

En 2011, la Fédération Nationale de Pêche en France lance les parcours labellisés. En 2021, 10 ans après, en région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est près de 40 parcours pêche dédiés et répartis sur les 12 départements d'action de l'ARPARA, qui accueillent les pêcheurs du débutant au plus expérimenté.



Le développement de ces 3 parcours de pêche permet de faciliter l'expérience et l'accueil des pêcheurs. Parcours PASSION pour les pêcheurs expérimentés, DÉCOUVERTE pour les pêcheurs débutants ou FAMILLE, tous les profils de pêcheurs sont accompagnés.



Une démarche de valorisation de la pêche de loisir en France et en région qui répond à une volonté de structurer et développer l'offre loisir pêche. Une action dans laquelle les 12 départements d'intervention de l'ARPARA se sont pleinement investis depuis 10 ans.

Nicolas BOIDIN, coordinateur technique en région à l'ARPARA explique comment se déroule la démarche de labellisation d'un parcours :

« La demande de labellisation est une démarche des structures associatives agréées de pêche dans les départements. Cette dernière constitue

un dossier avec une présentation complète du projet et les détails des aménagements réalisés ou à venir sur le parcours de pêche envisagé. La

demande est soumise à la FNPF et plus particulièrement au Comité National d'évaluation (CNL). Le Comité National émet alors un avis au demandeur et à l'association régionale. Si l'ensemble des conditions sont réunies, un accord de principe est envoyé ».

Un Comité Régional de Labellisation (CRL) acte la conformité lors d'une visite sur site. C'est sur le terrain que les membres du comité se déplacent et vérifient les critères d'aménagement, d'accueil, de sécurité et de conformité du label du parcours demandé. (...)



[LIRE LA SUITE...](#)

Tous les [parcours labellisés pêche](#) en région Auvergne-Rhône-Alpes et en France.